

INDEX ANALYTIQUE

– A –

- Abandon des enfants**, 190, 191, 205
- Abandon du domicile conjugal**, 54
- Abus d'influence**
Voir Influence indue
- Abus parental**
Aliments pour enfants majeurs, 199
- Accord de cohabitation**, 97, 303, 310, 311, 316, 323, 327
- Accord de séparation**, 9, 97, 224, 225, 295, 303, 309, 311, 312, 314, 315, 316, 326, 335, 336, 341-344
- Actifs de l'entreprise**
Biens exclus du partage des biens familiaux, 112
- Activités parascolaires**
Aliments pour enfants
– Dépenses spéciales et extraordinaires, 214-216
- Activités sportives ou culturelles**
Aliments pour enfants
– Dépenses spéciales et extraordinaires, 215, 217
- Adoption**
Aliments pour enfants, 191
Premières Nations
– Pouvoir de légiférer, 50
- Adultère**
Aliments pour conjoints, 64, 280, 281
Motif de divorce, 39, 45, 63-69
– Acte homosexuel, 39, 64-67
– Conséquences juridiques, 64
– Définition de l'adultère, 64, 65
– Devoir de fidélité, 64
– Motif rarement invoqué, 64
– Nature de l'acte sexuel, 64, 65
– Preuve, 67-69
– Théorie des délits matrimoniaux, 67
- Affectivité**
Voir Liens affectifs
- Affidavit**
Divorce
– Suppression des obstacles au remariage religieux, 90, 91
Mariage antérieur (preuve de la dissolution), 15, 16
- Âge du consentement au mariage**
Capacité de consentir, 23, 24
– Absence de loi fédérale, 23

- Compétence des provinces et territoires, 23, 24
- Condition de fond, 23
- Règles de common law, 23
- Compétence fédérale, 14
- Consentement des parents, 14-16
 - Dispense, 15
 - Nullité d'un mariage antérieur, 22
- Alberta**
- Concession agricole, 118
- Contrat familial, 314
- Définition de « conjoints », 104, 107
- Aliments pour conjoints, 257-301**
- Accord de séparation
 - Effet, 295
- Analyse en deux étapes, 261
- Application, 257
- Cadre théorique et conceptuel du droit, 262-269
 - Arrêts de principe, 262-269
 - Élargissement des fondements conceptuels (arrêt *Bracklow*), 267-269
 - Modèle compensatoire (arrêt *Moge*), 263-267
 - Modèle de rupture nette (trilogie *Pelech*), 263, 265
 - Modèle non compensatoire fondé sur les besoins (arrêt *Bracklow*), 267-269
 - Objectifs de la loi, 265, 269
- Demandeur, 259-261
 - Conjoint de fait, 259-261
 - Conjoint marié (« époux »), 259
 - Couple de même sexe, 261
- Distinction entre le droit de présenter une demande d'aliments et le droit de recevoir une prestation alimentaire, 259
- Droit à la prestation alimentaire, 262-269
- Durée déterminée ou indéterminée, 284, 288, 289
- Entente ou arrangement, voir Prestation alimentaire contractuelle
- Facteurs pertinents pour déterminer la durée, le montant et les modalités de l'obligation alimentaire, 275-280
 - Analyse au cas par cas, 278
 - Capacité du payeur de fournir des aliments, 280
 - Disposition pertinente de la loi, 275
 - Durée de la cohabitation, 278, 279
 - Liste non exhaustive de facteurs, 276-278
 - Lois provinciales et territoriales, 276
 - Situation globale des parties, 276
- Fautes du conjoint, 64, 280-283
 - Adultère, 64, 280, 281
 - Conduite inadmissible, 280, 281, 283
 - Distinction entre la faute et ses conséquences, 282, 283
 - Fardeau de la preuve, 281
 - Lois provinciales et territoriales, 280, 281, 283
 - Violence conjugale, 281, 282
- Interaction entre l'égalisation des biens familiaux et l'ordonnance alimentaire, 295-298
 - Application, 295, 296
 - Double indemnisation, 296-298

-
- Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux*, 278, 298-301
- Aucun caractère officiel, 299
 - Effet, 298, 301
 - Fourchettes de montant et de durée, 301
 - Méthode de calcul, 299-301
 - Origine, 298, 299
 - Utilisation, 299
- Modalités, 284, 288, 289
- Modification, suppression ou suspension de l'ordonnance, 269, 290-292, 338, 339
- Analyse en deux étapes, 290
 - Changement important de circonstances, 290-292
 - Contrat familial, 338
 - Demande d'annulation, 292
 - Disposition pertinente de la loi, 290
 - Objectifs de la loi, 269
- Montant forfaitaire, 285-288
- Objectifs, 262
- Ordonnance de révision, 293
- Application, 293
 - Caractéristique particulière, 293
 - Exception à la règle, 293
- Ordonnance provisoire, 284, 285
- Ordonnance rétroactive, *voir* Rétroactivité
- Partage des compétences constitutionnelles, 257-259
- Prestation alimentaire compensatoire, 269-272
- Cadre d'une relation ou d'un mariage traditionnel, 269
 - Modèle compensatoire (arrêt *Moge*), 263-267
 - Objectif du modèle compensatoire, 271
 - Perte économique du conjoint désavantagé, 269-271
 - Situations justificatrices, 271, 272
- Prestation alimentaire contractuelle, 274, 275
- Liberté contractuelle, 274
 - Modèle contractuel de rupture nette (trilogie *Pelech*), 263, 265
 - Renonciation au droit à une prestation alimentaire, 275
- Prestation alimentaire non compensatoire fondée sur les besoins, 272-274
- Application, 272
 - Cadre d'une relation dite « moderne », 273
 - Charge d'assistance financière incombant à l'autre conjoint, 272
 - Concept de « besoins », 273, 274
 - Facteurs d'empêchement d'obtenir son indépendance économique, 273
 - Modèle non compensatoire fondé sur les besoins (arrêt *Bracklow*), 267-269
 - Niveau de vie, 273, 274
- Principes applicables, 258, 262
- Question complexe, 257
- Rétroactivité, 294, 295
- Application, 294
 - Décision prise avec prudence, 294
 - Facteurs pertinents, 294, 295
- Somme forfaitaire, *voir* Montant forfaitaire
- Somme périodique, *voir* Versements périodiques

- Sources juridiques, 257, 258
- Terminologie, 257
- Types d'ordonnance, 283-289
- Versements périodiques, 285-288
- Aliments pour enfants**, 183-256
- Absence d'arrangements raisonnables
- Obstacle au divorce, 87-89
 - Refus de séparer la question du divorce et les autres questions en litige, 96
- Calcul du montant de la pension alimentaire pour enfant, 204-256
- Lignes directrices fédérales, 184, 185, 206-256
 - Lignes directrices provinciales et territoriales, 184, 185, 206-209, 245-247
 - Régime en place avant l'adoption des Lignes directrices fédérales, 204, 205
- Convention relative aux droits de l'enfant, 186
- Définition d'« enfant », 197-204
- Enfant à charge, 192, 197-204
 - *Loi sur le divorce*, 192, 197-201
 - Manitoba, 202, 203
 - Nouveau-Brunswick, 201-203
 - Ontario, 202-204
- Droit de l'enfant, 187, 210, 250, 254, 256
- Enfant majeur, 197-199, 201, 203
- Études postsecondaires, 198-204
 - Maladie ou invalidité, 198, 202-204
- Intérêt supérieur de l'enfant, 187, 190, 194
- Liens parentaux, 187-197
- Désaveu subséquent de l'enfant par le parent, 190, 191
 - Expertise génétique, 188, 189
 - Filiation par l'adoption, 191
 - Filiation par le sang, 188-191
 - Maternité par substitution, 189, 190
 - Personne tenant lieu de père ou de mère, 192-197
 - Procréation assistée, 189, 190
 - Refus de tout contact avec son enfant, 191
- Notion juridique, 183
- Obligation des parents, 183, 184
- Pension versée au parent qui a la garde, 183, 219
- Partage des compétences constitutionnelles, 184, 185
- Principes généraux, 185-187
- Questions juridiques, 184
- Sources juridiques, 184, 185
- Voir aussi **Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants***
- Allègement fiscal pour les familles**, 1
- Analyse de l'ADN**
- Voir **Expertise génétique***
- Annulation du mariage**
- Voir **Mariage***
- Arbitrage**, 312, 314
- Assurance-vie**
- Règlement d'assurance-vie
- Biens exclus des biens familiaux, 112

- Attestation**
 Célébration du mariage, 20
 Mariage antérieur (preuve de la dissolution), 16
 Publication des bans, 14
- Autochtones**
Voir **Droit coutumier autochtone, Premières Nations**
- Autorité parentale**
 Décision de l'enfant de s'y soustraire, 203
- Avis juridique indépendant**, 321, 322, 327-330
- Avocat**
Voir **Conseiller juridique, Procureur à l'enfant**
- B -
- Beau-parent**
Voir **Personne tenant lieu de père ou mère**
- Biens commerciaux**
 Biens exclus du partage des biens familiaux, 112
- Biens familiaux**, 97-126
 Biens, 107-109
 – Catégories, 109
 – Définition, 107-109
 – Élément d'actif, 109
 – Élément d'actif familial, 109
 – Expression utilisée, 107
 Biens exclus, 110-113
 – Biens acquis avant le mariage ou la cohabitation, 110, 111
 – Biens acquis pendant le mariage ou la cohabitation, 111-113
- Compensation, *voir* Égalisation
- Date d'évaluation, 113, 114
 – Dates distinctes retenues par les législateurs, 113, 114
 – Importance, 113
 – Pouvoir discrétionnaire, 114
- Définition, 103, 107-118
- Définition de « conjoints », 104-107
 – Exclusion des conjoints de fait des régimes de partage des biens, 106
 – Nature conjugale de la relation (facteurs déterminants), 106
 – Période de cohabitation des « conjoints de fait », 106, 107
 – Tableau, 104, 105
 – Union de fait enregistrée, 107
- Dettes, 110
- Égalisation des biens, 102, 103, 109-111
 – Cession d'éléments d'actif, 103
 – Description du processus, 102
 – Élément d'actif, 109
 – Élément d'actif familial, 109
 – Interaction avec l'ordonnance alimentaire pour conjoint, 295-298
 – Paiement égalisateur, 102
 – Statut particulier du foyer familial dans le calcul d'égalisation, 115, 116
 – Valeur des biens acquis avant le mariage ou la cohabitation, 111
 – Valeur nette des biens, 110
- Enrichissement injustifié, 121-124
- Exclusion, *voir* Biens exclus

- Foyer familial, 114-118
- Calcul d'égalisation des biens (statut particulier du foyer), 115, 116
 - Concession agricole, 118
 - Droit de possession, 117
 - Droit de propriété, 116
 - Restrictions au droit d'aliénation, 116, 117
- Historique des régimes de biens familiaux, 99, 100
- Non-reconnaissance des contributions pécuniaires et du travail des épouses, 100
 - Réformes du droit de la famille, 100
 - Régime de l'unité de la personnalité juridique, 99
 - Régime de la séparation de biens, 99, 100
 - Remèdes à l'inégalité résultant du régime de séparation de biens, 100
- Partage des biens, 97, 103, 104, 109-111
- Actif familial, 109
 - Biens faisant l'objet du partage, 103
 - Description du partage égal, 104
 - Dettes familiales, 110
 - Entente entre conjoints, 97
 - Lois provinciales et territoriales, 97, 98
 - Principe sous-jacent à ce type de régime, 103
 - Valeur des biens acquis avant le mariage ou la cohabitation, 111
- Partage des compétences constitutionnelles, 98
- Compétence des provinces, 98
 - Délégation des pouvoirs fédéraux (territoires), 98
 - Terres réservées aux Premières Nations, 98
- Partage inégal des biens, 118-121
- Convention par écrit des conjoints, 118
 - Critères et circonstances, 118-121
 - Pouvoir discrétionnaire, 118-120
- Premières Nations, 98, 124-126
- Régimes de communauté de biens différée, 100-104
- Biens acquis, gains générés et dettes engagées, 101
 - Biens propres, 101
 - Description des régimes, 102
 - Égalisation des biens familiaux, 102, 103
 - Partage des biens familiaux, 103, 104
 - Principe d'équité, 101
 - Principe de répartition égale, 100, 101
- Bigamie**
Voir Mariage bigame
- C –
- Calcul du montant de la pension alimentaire pour enfant, 204-256**
- Lignes directrices fédérales, 184, 185, 206-256
- Application, 206, 207
 - Détermination du revenu, 238-247
 - Modification de l'ordonnance, 247, 248
 - Principes fondamentaux, 210-212

- Règle générale, 212-218
- Rétroactivité, 249-256
- Situations exceptionnelles, 218-238
- Lignes directrices provinciales et territoriales, 184, 185, 206-209, 245-247
 - Application, 206, 207
 - Manitoba, 207-209
 - Nouveau-Brunswick, 207, 208
 - Ontario, 207, 208
- Régime en place avant l'adoption des Lignes directrices fédérales, 204, 205
- Voir aussi Aliments pour enfants, Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*
- Capacité de combler les besoins de l'enfant**
 - Intérêt supérieur de l'enfant, 168, 169
 - Connaissances, compétences et ressources, 168, 169
- Capacité de consentir au mariage**
 - Voir Consentement au mariage*
- Carrière sportive**
 - Aliments pour enfants majeurs, 199
- Célébration du mariage**
 - Célébration dans un autre pays
 - Absence d'empêchement au divorce, 59
 - Compétence exclusive des provinces et territoires, 3, 10-12
 - Personnes autorisées, 17, 18
 - Autorités religieuses, 17, 18
 - Catégories, 17
 - Commissaires aux mariages, 18
 - Juges, protonotaires, juges de paix et greffiers, 18
 - Mariage civil, 17, 18
 - Mariage religieux, 17, 18
- Premières Nations**
 - Pouvoir de légiférer, 50
- Cérémonie de mariage**
 - Erreur sur la nature de la cérémonie, 30, 31
 - Formalités, 19, 20
 - Attestation ou certificat, 20
 - Déclarations obligatoires, 19
 - Présence des époux et témoins, 19
 - Signature du registre, 20
- Certificat de mariage, 20**
- Changement de résidence des parents**
 - Voir Liberté d'établissement des parents*
- Changements socio-économiques et démographiques, 1**
- Cohabitation**
 - Voir Accord de cohabitation*
- Collusion**
 - Obstacle au divorce, 77-81
 - Définition de la collusion, 77
 - Entente ou complot, 80, 81
 - Exemple typique, 77, 78
 - Fin de non-recevoir, 81
 - Mariage de complaisance (« mariage blanc »), 78-80

Colombie-Britannique

Aliments pour enfants
 – Procréation assistée, 189
 Concession agricole, 118
 Définition de « conjoints », 104
 Droit de propriété dans le foyer familial, 116

Communauté de biens différée

Voir Régimes de communauté de biens différée

Compensation financière pour époux

Voir Aliments pour conjoints

Compétence constitutionnelle

Voir Partage des compétences constitutionnelles

Compétence des tribunaux

Compétence *parens patriae*, 130, 131
 Divorce, 59

Concession agricole, 118**Conditions de fond du mariage, 20-44**

Compétence fédérale, 10, 11, 20
 Consentement, 22-34
 Consommation du mariage, 35-39
 Degrés de consanguinité prohibés, 20, 21
 Différence de sexe, 39-44
 Mariage antérieur non dissous, 21, 22
 Sources juridiques, 20
Voir aussi Consentement au mariage

Conditions de forme du mariage, 3, 12-20

Âge et consentement des parents, 14-16
 Célébration du mariage (personnes autorisées), 17, 18
 Cérémonie de mariage (formalités), 19, 20
 Compétence exclusive des provinces et territoires, 3, 10-12
 Licence de mariage, 12, 13
 Mariage antérieur (preuve de la dissolution), 16, 17
 Publication des bans, 11, 13, 14

Congé parental, 1**Conjoint**

Définition, 104-107

Conjoint de fait

Contrat familial
 – Accord de cohabitation, 309, 311
 – Accord de séparation, 309, 311
 – Caractère exécutoire, 305
 – Convention entre conjoints, 309
 Partenariat domestique, 1, 50-52
 – Dissolution, 3, 96, 130
 Prestation ou pension alimentaire pour conjoint, 257-261
 Répartition des biens familiaux, 97, 101, 102, 104-107, 109, 114, 121-124
 – Date de « clôture et d'évaluation », 114
 – Définition de « conjoints », 104-107
 – Élément d'actif familial, 109
 – Enrichissement injustifié, 121-124

- Exclusion des conjoints de fait du régime de partage, 106
- Intérêt bénéficiaire en *equity*, 121, 122
- Principes d'équité, 101
- Voir aussi* **Aliments pour conjoints, Partenariat domestique**
- Conjoint de même sexe**
- Voir* **Couple de même sexe**
- Connivence**
- Obstacle au divorce, 81, 84-86
 - Association ou entente, 86
 - Motif rarement invoqué, 86
 - Preuve, 85-86
 - Raisonnement, 85
- Consanguinité**
- Degrés prohibés pour le mariage, 20, 21
- Conseil juridique indépendant**
- Voir* **Avis juridique indépendant**
- Conseiller juridique**
- Divorce
 - Obligations en matière de réconciliation, 89, 90
- Règlement extrajudiciaire des différends, 57, 144
- Voir aussi* **Procureur à l'enfant**
- Consentement au mariage**, 22-34
- Capacité de consentir, 23-26
 - Âge, 23, 24
 - Incapacité mentale, 24-26
 - Moment approprié, 23
 - Notion, 23
- Consentement des parents, 14-16
 - Dispense, 15
- Existence du consentement, 22
- Intégrité du consentement, 26-31
 - Contrainte, 26-30
 - Erreur, 30, 31
 - Volonté réelle des parties, 26
- Intention des parties, 22
- Mariage de complaisance (« mariage blanc »), 31-34
- Consentement mutuel**
- Divorce, 55
- Consummation du mariage**, 35-39
- Condition de fond, 35
- Couple de même sexe, 39
- Définition, 35, 39
- Expectative raisonnable de rapports sexuels, 38
- Fondement juridique, 35
- Incapacité physique d'avoir des rapports sexuels, 35-38
- Mariage annulable, 47
- Moment approprié, 38
- Moyens ou méthodes de contraception, 38
- Stérilité, 38
- Contrainte**
- Mariage, 26-30
- Motif d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 345
- Contrat de cohabitation**
- Voir* **Accord de cohabitation**
- Contrat de mariage**, 9, 97, 116, 303, 309-311, 315-320, 322, 327

Contrat familial, 303-347

Aliments pour conjoints, 274, 275

Biens exclus des biens familiaux,
113Conditions de validité formelles,
313, 314

Définition, 303

Dépôt auprès du tribunal, 313

Droits des conjoints, 304

Effets juridiques, 312, 313

Engagement juridique, 313

Exécution, 304, 313

Historique, 305

Liberté contractuelle, 306-308

Motifs d'annulation ou de modifica-
tion, 314-347– Motifs issus du droit des
contrats, 322, 340-347

– Motifs prévus par la loi, 315-340

Objectifs d'ordre public, 307

Obligations des parties, 303

Partage des compétences constitu-
tionnelles, 304Respect de la volonté des parties,
308

Sanctions, 313

Sujets traités, 303

Types, 309-312

Utilisation, 303

Voir aussi **Accord de cohabitation, Accord de séparation, Contrat de mariage, Motifs d'annulation ou de modification des contrats familiaux**

Convention relative aux droits de l'enfant

Aliments pour enfants, 186

Intérêt supérieur de l'enfant, 146,
157, 160**Couple de même sexe**

Adultère, 39, 64-67

Aliments pour conjoints, 261

Changements socio-économiques, 1

Consommation du mariage, 39

Divorce, 58

Enrichissement injustifié, 124

Famille, 2

Interdiction du mariage, 39-44

Critère de l'intérêt supérieur de l'enfant*Voir* **Intérêt supérieur de l'enfant****Cruauté**

Motif de divorce, 45, 69-75

– Comportements graves et répé-
tés, 70, 71

– Définition de la cruauté, 69, 70

– Énumération des actes de
cruauté, 70, 71– Évaluation selon une norme
objective et subjective, 71-75– Normes de la société contem-
poraine, 70

– Preuve, 70

– D –

Déclaration inexacteMotif d'annulation ou de modifica-
tion des contrats familiaux, 347**Défense de *non est factum***Motif d'annulation ou de modifica-
tion des contrats familiaux, 347**Définition**

Adultère, 64, 65

Aliments pour enfants, 183

Biens familiaux, 103, 107-118

- Capacité de consentir, 23
Changement de situation, 248
Collusion, 77
Common law, 5
Conjoint, 104-107, 260
Conjoint de fait, 106
Consommation du mariage, 35, 39
Contrainte, 26, 27
Contrat familial, 303
Cruauté, 69, 70
Déménagement important, 177
Dépenses extraordinaires, 216, 217
Dettes familiales, 110
Difficultés excessives, 237
Droit de la famille, 2
Élément d'actif, 109
Élément d'actif familial, 109
Enfant, 197-204
Enfant à charge, 192, 197-204
Époux, épouse, 58, 259
Fiducie constructive, 122
Foyer familial, 114, 115
Garde exclusive, 219
Garde partagée, 221
Mariage de complaisance (« mariage blanc »), 31
Obligation alimentaire à durée indéterminée, 288
Ordonnance rétroactive, 249
Personne tenant lieu de père ou de mère, 192
Responsabilité décisionnelle, 135
Séparation, 60
Temps parental, 140
Vices de consentement, 26
Violence familiale, 171, 172
- Délits matrimoniaux**
Voir Abandon du domicile conjugal, Adultère, Cruauté
- Déménagement important d'un parent**, 57, 130, 175-180
Autorisation du tribunal, 178
Consentement des détenteurs d'ordonnances parentale et de contact, 177
Définition, 177
Facteurs pertinents, 179, 180
– Raison du déménagement, 176, 179
Fardeau de preuve, 178
Formulaire d'opposition, 178
Intérêt de l'enfant, 178, 179
Obligation d'avis, 178
Proposition concernant le temps parental, les responsabilités ou les contacts, 178
- Dénatalité**, 1
- Dépens**
Défaut de production des renseignements financiers, 246
- Dépenses spéciales et extraordinaires**
Voir Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants
- Désertion**
Voir Abandon du domicile conjugal
- Dettes**, 101, 102, 110, 115, 120, 278, 321, 328
- Devoir de fidélité**, 35, 64

Différence de sexe**Mariage, 39-44**

- Contestations judiciaires et réforme législative, 40
- Fondement de l'exclusivité hétérosexuelle du mariage, 39
- Inconstitutionnalité, 40
- Liberté de religion des autorités religieuses, 41, 42
- Liberté de religion des commis-saires aux mariages, 42-44
- Renvoi à la Cour suprême, 41

Voir aussi Couple de même sexe**Difficultés excessives****Voir *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*****Discrimination****Femmes autochtones, 50****Divorce, 34, 45, 53-96****Compétence des tribunaux, 59**

- Citoyenneté canadienne (non obligatoire), 59
- Critère de la « résidence habituelle », 59
- Tribunal d'une province, 59

Définition d'« époux » et « épouse » dans la *Loi sur le divorce*, 58

- Couple de même sexe, 58
- Modification législative, 58

Demande de divorce, voir Procédure de divorce**Effet, 45****Historique du divorce au Canada, 54, 55**

- Introduction du concept de l'échec permanent du mariage, 54

– Rapport de la Commission de réforme du droit du Canada, 55

– Situation juridique avant 1968, 54

– Théorie des délits matrimoniaux, 54

Mariage de complaisance (« mariage blanc »), 34**Motifs, 45, 54, 59-75**

- Adultère, 59, 60, 63-69
- Cruauté, 59, 60, 69-75
- Disposition pertinente de la loi, 59
- Élargissement, 54
- Motif le plus souvent invoqué, 60, 86
- Préjugés sexistes, 54
- Séparation, 60-63

Obstacles, 75-93

- Aliments pour enfants (absence d'arrangements raisonnables), 87-89
- Collusion, 77-81
- Connivence, 81, 84-86
- Dispositions pertinentes de la loi, 76, 77
- Empêchement provisoire, 76
- Énumération des obstacles, 76
- Fin de non-recevoir, 76
- Obstacles religieux, 90-93, 326
- Pardon, 81-84
- Pouvoir discrétionnaire, 76
- Réconciliation, 89, 90

Ordonnance de divorce

– Distinction avec l'ordonnance d'annulation du mariage, 45

Partage des compétences constitutionnelles, 53

– Compétence fédérale, 53

- Double système de soutien alimentaire ou de régime parental, 53
- Pratiques et procédures judiciaires, 53
- Partenariat domestique
 - Dissolution, 96
- Procédure de divorce
 - Contrôle du tribunal, 56
 - Demande non contestée, 55
 - Demande par consentement mutuel, 55
 - Preuves, 56
 - Règlement entre conjoints, 56
- Séparation de la question du divorce et des autres questions en litige, 93-96
 - Aliments pour enfants (absence d'arrangements raisonnables), 96
 - Désavantage, 94, 95
 - Perte d'un avantage stratégique dans le cadre d'une action, 95
 - Procédures distinctes, 93, 94
 - Règle pertinente, 94
- Voir aussi* **Aliments pour enfants, Loi sur le divorce**

- Divulgence financière**, 245-247, 251, 318-321, 328-330

- Dommages-intérêts**
 - Biens exclus des biens familiaux, 112
 - Sanction de la rupture du contrat familial, 313

- Donation**
 - Biens exclus des biens familiaux, 111, 112

- Double indemnisation**, 296-298

- Droit américain**
 - Compétence législative en matière de mariage, 10

- Droit constitutionnel**
 - Voir* **Partage des compétences constitutionnelles**

- Droit coutumier autochtone**
 - Mariage coutumier, 49

- Droit d'accès**
 - Modification de la terminologie, 57
 - Voir aussi* **Temps parental**

- Droit d'aliénation**
 - Voir* **Restrictions au droit d'aliénation**

- Droit de garde**
 - Voir* **Responsabilité décisionnelle**

- Droit de possession**
 - Foyer familial, 117

- Droit de propriété**
 - Foyer familial, 116

- Droit de visite**
 - Voir* **Temps parental**

- Droit des contrats**
 - Motifs d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 322, 340-347
 - Contrainte, 345
 - Contrat inique, 340-344
 - Déclaration inexacte, 347
 - Défense de *non est factum*, 347
 - Erreur, 346, 347
 - Incertitude, 346

– Influence induue, 345, 346

Droit étranger

Mariage polygame, 22

Droits à l'égalité

Mariage homosexuel, 39-44

Régimes de partage des biens familiaux

– Exclusion des conjoints de fait, 106

Durée déterminée ou indéterminée

Type d'ordonnance alimentaire pour conjoint, 284, 288, 289

– E –

École privée

Aliments pour enfants

– Dépenses spéciales et extraordinaires, 217

Égalisation des biens familiaux

Voir **Biens familiaux**

Égalité des conjoints, 100, 101

Égalité du niveau de vie

Présomption d'égalité après la rupture, 278, 279

Enfant

Voir **Aliments pour enfants**, **Enfant à charge**, **Intérêt supérieur de l'enfant**, *Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*, **Mineur**, **Responsabilité décisionnelle**, **Temps parental**

Enfant à charge

Définition, 192, 197-204

Personne tenant lieu de père ou de mère, 192-194

Enfant majeur

Aliments pour enfants, 197-199, 201, 203

– Études postsecondaires, 198-204

– Maladie ou invalidité, 198, 202-204

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, 226-230

– Études postsecondaires, 229, 230

– Invalidité, 230

– Présomption en faveur du montant prévu par les tables, 227, 228

Enrichissement injustifié

Répartition des biens familiaux, 121-124

– Cadre d'analyse, 122

– Conjoint de fait, 121-124

– Couple de même sexe, 124

– Critères et circonstances, 121-123

– Fiducie constructive, 122-124

– Méthode d'évaluation, 123

– Recours en *equity*, 121, 122

– Réparation appropriée, 122

Entente ou arrangement

Voir **Contrat familial**

Entretien privé

Préférence de l'enfant, 159

Erreur

Mariage, 30, 31

Motif d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 346, 347

Études postsecondaires

Aliments pour enfants majeurs, 198-204

– Dépenses spéciales et extraordinaires, 214

– Enfant majeur, 229, 230

Exécution intégrale du contrat

Sanction de la rupture du contrat familial, 313

Expertise génétique

Différend sur la paternité ou la maternité d'un enfant, 188, 189

– F –

Famille

Absence de définition, 2

Changements socio-économiques et démographiques, 1

Influence sur les autres sphères juridiques, 2, 3

Intervention étatique, 2

Organisation judiciaire, 6, 7

Partage des compétences constitutionnelles, 3, 4, 130

Sources juridiques (ressorts de common law), 4-6

Types particuliers de relations, 2

Voir aussi **Allègement fiscal pour les familles, Biens familiaux, Contrat familial, Foyer familial, Stabilité familiale** ; voir également sous le descripteur spécifique**Famille monoparentale, 1****Famille recomposée, 1, 132****Famille sans enfants, 1****Femme autochtone***Voir* **Premières Nations****Femme mariée**Définition d'« époux » et « épouse » dans la *Loi sur le divorce*, 58

Doctrines de l'unité de la personnalité, 99

Fiducie constructive, 122-124**Filiation par l'adoption***Voir* **Adoption****Filiation par le sang**

Aliments pour enfants, 188-191

Foyer familial, 114-118, 125

Concession agricole, 118

Définition, 114, 115

Droit d'y vivre, 117

Droit de possession, 117

Droit de propriété, 116

Illustration, 114, 115

Nombre, 115

Perception, 115

Premières Nations, 124-126

Propriétaire ou locataire, 115

Restrictions au droit d'aliénation, 116, 117

Statut particulier dans le calcul d'égalisation des biens familiaux, 115, 116

Foyer stable*Voir* **Stabilité familiale**

Frais de garde

- Aliments pour enfants
- Dépenses spéciales et extraordinaires, 213, 214

Frais médicaux

- Aliments pour enfants
- Dépenses spéciales et extraordinaires, 214

Frais relatifs aux études primaires et secondaires

- Aliments pour enfants
- Dépenses spéciales et extraordinaires, 214, 216

– G –

Garde

- Premières Nations
- Pouvoir de légiférer, 50

Voir aussi **Frais de garde, Responsabilité décisionnelle**

Garde conjointe

Voir **Garde partagée**

Garde exclusive

- Concept de garde scindée, 219
- Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*, 219, 220
- Dépenses spéciales et extraordinaires, 220
 - Méthode de la compensation, 220
 - Pouvoir discrétionnaire, 220
 - Règles de calcul, 219, 220

Modification de la terminologie, 139

Voir aussi **Responsabilité décisionnelle**

Garde parallèle

Modification de la terminologie, 139

Voir aussi **Responsabilité décisionnelle**

Garde partagée

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, 220-226

- Dépenses des parents, 221, 225, 226
- Distinction avec le contexte de garde exclusive, 220, 221
- Évaluation des ressources et besoins des parents et des enfants, 221, 225, 226
- Méthode de la compensation, 225
- Pouvoir discrétionnaire, 222, 225, 226
- Règles de calcul, 220-226
- Seuil de 40 pour cent du temps, 221-224

Modification de la terminologie, 139

Voir aussi **Responsabilité décisionnelle**

Garde scindée

Voir **Garde exclusive**

Get, 91-93, 326, 327

Grossesse

Aliments pour enfants majeurs, 199

– H –

Héritage

Biens exclus des biens familiaux, 111, 112

Hypothèque

Foyer familial

- Consentement de l'autre conjoint ou autorisation du tribunal, 116, 118

– I –

Identité de la personne

Erreur, 30, 31

Île-du-Prince-Édouard

Contrat familial, 305

Définition de « conjoints », 105

Refus de célébrer le mariage

- Couple de même sexe, 42

Immigration, 1

Mariage de complaisance (« mariage blanc »), 31-34, 78-80

In loco parentis*Voir* **Personne tenant lieu de père ou de mère****Incapacité d'avoir des enfants, 38****Incapacité de consentir au mariage, 24-26**

Causes, 24

Degré de déficience mentale, 24-26

Moment approprié, 24

Incapacité sexuelle, 35-39**Incertitude**

Motif d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 346

Indiens*Voir* **Premières Nations****Influence indue**

Motif d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 345, 346

Infraction pénale

Mariage antérieur non dissous, 21, 22

Iniquité

Motif d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 318, 340-344

Intégrité du consentement*Voir* **Contrainte, Erreur****Interdiction du mariage, 20, 21, 40****Intérêt supérieur de l'enfant**

Aliments pour enfants, 187, 190, 194

Besoins de l'enfant, 149

- Stabilité familiale, 152, 153

Capacité et volonté de chaque personne

- Besoins de l'enfant, 168, 169

- Communication et collaboration, 169

- Connaissances, compétences et ressources, 168, 169

Circonstances factuelles de chaque cas, 145, 149

Compétence *parens patriae*, 130, 131

Convention internationale des droits de l'enfant, 146, 157, 160

Critère à la détermination des ordonnances parentales ou de contact, 145

Devoir du tribunal, 87

Facteurs pertinents, 146-175

- Analyse, 149-152

- Liste, 147-149
 - Point de vue de l'enfant, 146
 - Pouvoir discrétionnaire, 146, 147
 - Historique des soins quotidiens, 153, 156, 157
 - Liens affectifs de l'enfant, 153, 154
 - Maintien des relations positives, 154
 - Soins quotidiens, 153
 - Motifs d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 326
 - Ordonnance dans d'autres domaines connexes, 174, 175
 - Patrimoine culturel, linguistique, racial et religieux de l'enfant, 160-167
 - Obligation internationale, 160
 - Plan parental, 167-169
 - Préférence de l'enfant, 157-159
 - Âge et degré de maturité, 158, 159
 - Entretien privé entre le juge et l'enfant, 159
 - Évaluation par un spécialiste, 159
 - Influence, 159
 - Preuve par oui-dire, 159
 - Principe international, 157
 - Procureur à l'enfant, 159
 - Responsabilité décisionnelle, 129, 130, 136, 137, 139, 140
 - Sécurité et bien-être physiques, psychologiques et affectifs, 147
 - Temps parental, 129
 - Violence familiale, 57, 58, 130, 156, 169-175
 - Volonté du maintien de la relation avec l'autre parent, 154-156
 - Inquiétude réelle pour la sécurité physique, psychologique ou émotionnelle, 156
 - Obligation positive, 155
 - Voir aussi* **Violence familiale**
- L –
- Libéralisme classique**, 306
 - Liberté contractuelle**, 274, 306-308
 - Liberté d'établissement des parents**
 - Voir* **Déménagement important d'un parent**
 - Liberté de religion**
 - Interdiction de la polygamie, 22
 - Refus de marier des couples de même sexe
 - Autorités religieuses, 41, 42
 - Commissaires aux mariages, 42-44
 - Licence de mariage**, 12, 13
 - Liens affectifs**
 - Intérêt supérieur de l'enfant, 153, 154
 - Demande d'ordonnance de contacts, 132, 134, 154
 - Demande d'ordonnance parentale, 132, 134
 - Maintien des relations positives, 154
 - Soins quotidiens, 153

-
- Liens parentaux**
- Aliments pour enfants, 187-197
 - Désaveu subséquent de l'enfant par le parent, 190, 191
 - Expertise génétique, 188, 189
 - Filiation par l'adoption, 191
 - Filiation par le sang, 188-191
 - Maternité par substitution, 189, 190
 - Personne tenant lieu de père ou de mère, 192-197
 - Procréation assistée, 189, 190
 - Refus de tout contact avec son enfant, 191
 - Interdiction du mariage, 20, 21
- Lignes directrices facultatives en matière de pensions alimentaires pour époux***
- Voir Aliments pour conjoints*
- Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants***, 4, 184, 185, 206-256
- Absence d'arrangements raisonnables, 210
 - Application, 206, 207
 - Dépenses spéciales et extraordinaires, 213-218
 - Approche, 212, 217, 218
 - Catégories distinctes et exhaustives, 213, 214
 - Dépenses extraordinaires, 216, 217
 - Évaluation en deux étapes, 215, 216
 - Majoration du montant de base, 213, 215, 217
 - Partage proportionnel, 217, 218
 - Pouvoir discrétionnaire, 215
 - Description, 209, 210
 - Détermination du revenu, 238-247
 - Déclaration fiscale, 238, 240-242, 244, 245
 - Obligation de fournir des renseignements sur le revenu, 245-247
 - Point de départ du calcul, 238
 - Pouvoir discrétionnaire, 241, 242
 - Rajustement, 238-240
 - Règle de base, 238, 239
 - Règles d'attribution de revenu, 241-245
 - Revenu fluctuant, non récurrent ou provenant d'une entreprise, 239-241
 - Sans emploi ou en situation de sous-emploi, 242-245
 - Traitement fiscal différent, 242
 - Droit national de la famille, 4
 - Modification de l'ordonnance, 247, 248
 - Analyse en deux étapes, 247
 - Changement de situation, 247, 248
 - Montant de base, 213
 - Objectifs, 210, 211
 - Obligation pour les tribunaux, 209
 - Ordonnance rétroactive, *voir* Rétroactivité
 - Partage des responsabilités, 210
 - Présomption en faveur du montant prévu par les tables, 212, 227, 228, 235
 - Principes fondamentaux, 210-212
 - Règle générale, 212-218
 - Règlement à l'amiable, 210

- Rétroactivité, 249-256
- Absence d'information réelle, 252
 - Analyse en cinq étapes, 250
 - Changement de situation important, 250, 251
 - Conduite du parent débiteur, 253, 254
 - Date de l'avis formel, 251, 252
 - Délai, 253
 - Difficultés causées au parent débiteur, 255
 - Divulgateur financière, 251
 - Équité envers l'enfant et le parent débiteur, 250
 - Établissement du montant de la pension, 256
 - Fardeau de preuve, 250, 251
 - Période antérieure, 249
 - Pouvoir discrétionnaire, 252, 253
 - Présomption relative à la date de la rétroactivité, 251, 252
 - Situation de l'enfant, 254, 255
- Situations exceptionnelles, 218-238
- Degré de souplesse des tribunaux, 218
 - Difficultés excessives, 236-238
 - Enfant majeur, 226-230
 - Garde exclusive, 219, 220
 - Garde partagée, 220-226
 - Personne tenant lieu de père ou de mère, 230-234
 - Régimes de garde, 218, 219
 - Revenus annuels de plus de 150 000 \$, 234-236
- Texte législatif, 209
- Loi sur le divorce**
- Aliments pour conjoints
- Loi applicable, 258
- Définition
- Enfant à charge, 192, 197-201
- Définition d'« époux » et « épouse », 58
- Modification législative, 58
- Loi de 1968, 54
- Loi de 1985, 55, 56
- Changements importants, 55
 - Exclusion des couples de même sexe, 58
 - Maintien de la théorie des délits matrimoniaux, 55
 - Procédure de divorce, 56
- Loi de 2021, 56-58, 128-130
- Exécution internationale des obligations alimentaires, 57
 - Harmonisation avec les conventions internationales, 56
 - Harmonisation des législations provinciales, 128, 129
 - Modification de la terminologie, 57, 128, 129
 - Objectifs, 56
 - Obtention de renseignements financiers, 57, 245
 - Rôle parental, 56, 57, 128
- Motifs d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 333-340
- Demande de modification, 338, 339
 - Demande initiale, 333-338
 - Entente sur les obligations d'aliments pour enfants, 339, 340
- Voir aussi Divorce, Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants*

– M –

Manitoba

Aliments pour conjoints

- Source législative, 257

Aliments pour enfants

- Définition d'« enfant », 202, 203
- Lignes directrices, 207-209
- Maternité de substitution, 190
- Obligation de fournir des renseignements financiers, 246
- Personne tenant lieu de père ou de mère, 196, 234
- Procréation assistée, 190
- Source législative, 184, 185

Biens familiaux, 98

- Concession agricole, 118
- Date d'évaluation, 113, 114
- Élément actif, 109
- Élément actif familial, 109
- Partage inégal, 119, 120
- Régime d'égalisation, 103

Contrat familial

- Conditions de validité formelles, 314
- Dépôt auprès du tribunal, 313
- Effets juridiques, 312
- Motifs d'annulation d'une disposition alimentaire ou d'une renonciation au droit aux aliments, 331-333
- Types, 309

Définition de « conjoints », 105, 107

Droits de garde ou d'accès, 130

- Harmonisation avec la législation fédérale, 129

Mariage

- Âge et consentement des parents et des juges, 15

- Célébration du mariage (personnes autorisées), 18

- Cérémonie de mariage (formalités), 19

- Législation, 12

- Licence, 12

- Mariage antérieur ou autre cause ou empêchement légal (déclaration solennelle), 17

- Présomption de validité, 47

- Publication des bans, 13, 14

Union de fait enregistrée, 52

- Définition de « conjoints », 107
- Dissolution, 96

Mariage, 9-52

Changements socio-économiques et démographiques, 1

Conditions de formation, 9, 11-44

- Catégories, 11
- Conditions de fond, 20-44
- Conditions de forme, 12-20

Droit canadien, 9

Nullité

- Causes, 9
- Distinction entre l'ordonnance d'annulation et l'ordonnance de divorce, 45
- Distinction entre le mariage nul *ab initio* et le mariage annulable, 45, 46
- Effets, 45-48
- Fondement, 45
- Ordonnance d'annulation, 45
- Présomption de validité, 46, 47
- Rétroactivité, 46
- Source du droit, 5
- Vices de consentement, 26-31
- Vices de fond, 47, 48
- Vices de forme, 46, 47

Partage des compétences constitutionnelles, 3, 10, 11

Partenariat domestique, 50-52

Premières Nations, 49, 50

Principe de l'autonomie contractuelle des parties, 9

Sources juridiques, 10, 11

Statut juridique, 9

Voir aussi **Conditions de fond du mariage, Conditions de forme du mariage, Contrat de mariage, Remariage** ; voir également sous le descripteur spécifique

Mariage de complaisance
(« mariage blanc »), 31-34, 78-80

Mariage antérieur

Mariage annulable, 47

Non dissous, 21, 22

Nullité d'un mariage antérieur
– Mineur, 22

Preuve de la dissolution, 16, 17

Mariage bigame, 16, 21, 22

Mariage blanc

Voir **Mariage de complaisance**
(« mariage blanc »)

Mariage coutumier autochtone,
49

Mariage d'immigration

Voir **Mariage de complaisance**
(« mariage blanc »)

Mariage homosexuel, 39-44

Voir aussi **Couple de même sexe**

Mariage polygame, 16, 21, 22, 39,
49

Maternité de substitution

Aliments pour enfants, 189, 190

Mauvais traitements, 2

Médiation, 312, 314

Mère

Voir **Parents**

Mère porteuse

Voir **Maternité de substitution**

Milieu familial stable

Voir **Stabilité familiale**

Mineur

Âge du consentement au mariage
– Consentement des parents, 14-
16

**Modification de l'ordonnance
alimentaire**

Voir **Aliments pour conjoints**,
*Lignes directrices fédérales
sur les pensions alimentaires
pour enfants*

Montant forfaitaire

Aliments pour conjoints, 285-288

**Motifs d'annulation ou de
modification des contrats
familiaux**, 314-347

Clause particulière du contrat, 314

Motifs issus du droit des contrats,
322, 333, 340-347

– Contrainte, 345

– Déclaration inexacte, 347

– Défense de *non est factum*, 347

– Erreur, 346, 347

– Incertitude, 346

- Influence induue, 345, 346
- Iniquité, 340-344
- Ontario, 340
- Motifs prévus par la loi, 315-340
 - Annulation d'un contrat domestique, 327-331
 - Annulation d'un contrat familial, 316-318, 321, 322, 327, 335
 - Annulation d'une disposition alimentaire ou d'une renonciation au droit aux aliments, 322-325, 330, 331, 333
 - Avis juridique indépendant, 321, 322, 327-330
 - Degré de déférence, 315, 316
 - Demande initiale d'aliments entre époux, 333-338
 - Divulgence financière, 318-321, 328-330
 - Entente ou arrangement alimentaire pour les enfants, 333, 339, 340
 - Iniquité, 318
 - Intérêt supérieur de l'enfant, 326
 - *Loi sur le divorce*, 333-340
 - Manitoba, 331-333
 - Modification, suppression ou suspension de l'ordonnance alimentaire pour conjoint, 338, 339
 - Motifs issus du droit des contrats, 322, 332
 - Nouveau-Brunswick, 327-331
 - Obstacles religieux au remariage, 326, 327
 - Ontario, 316-327, 340
 - Situation inacceptable, 330, 331
- Recours à la médiation ou à l'arbitrage, 314
- Motifs de divorce**
- Voir Divorce*
- N –
- Négligence des enfants, 2**
- Non-consommation du mariage**
- Voir Consommation du mariage*
- Non-divulgence financière**
- Voir Divulgence financière*
- Nouveau-Brunswick**
- Aliments pour conjoints
 - Source législative, 257, 258
- Aliments pour enfants
 - Définition d'« enfant », 201-203
 - Lignes directrices, 207, 208
 - Maternité de substitution, 190
 - Obligation de fournir des renseignements financiers, 246, 247
 - Personne tenant lieu de père ou de mère, 195, 196
 - Procréation assistée, 190
 - Source législative, 184, 185
- Biens familiaux, 98
 - Biens exclus, 112
 - Date d'évaluation, 114
 - Définition, 109
 - Partage inégal, 119, 121
 - Régime de partage des biens, 103
- Contrat familial, 305
 - Accord de cohabitation, 311
 - Conditions de validité formelles, 313, 314
 - Motifs d'annulation ou de modification, 327-331
 - Types, 309

Définition de « conjoints », 105, 107

Mariage

- Âge et consentement des parents, tuteurs ou tutrices, 15, 16
- Célébration du mariage (personnes autorisées), 18
- Législation, 12
- Licence, 12
- Mariage antérieur (preuve de la dissolution), 16
- Présomption de validité, 47
- Publication des bans, 14
- Refus de célébrer le mariage des couples de même sexe, 42, 43

Motifs d'annulation des contrats familiaux, 327-331

- Contrat domestique, 327-331
- Disposition alimentaire ou renonciation au droit aux aliments, 330, 331

Responsabilité décisionnelle et temps parental, 130

- Demande d'ordonnance de contact, 134
- Demande d'ordonnance parentale, 133, 134
- Harmonisation avec la législation fédérale, 128, 129

Nouvelle-Écosse

Biens familiaux, 111

Définition de « conjoints », 105

Partenariat domestique, 51, 52

- Dissolution, 96

Nullité du mariage

Voir Mariage

Nunavut

Définition de « conjoints », 105

Délégation des compétences, 3, 4

– O –

Obligation alimentaire parentale

Voir Aliments pour enfants

Obligation alimentaire pour conjoint

Voir Aliments pour conjoints

Obligation alimentaire pour enfant

Voir Aliments pour enfants

Obligation de fournir des renseignements financiers, 245-247, 251, 318-321, 328-330

Obstacles au divorce

Voir Divorce

Ontario

Aliments pour conjoints

- Conduite des conjoints, 280, 281
- Droit des conjoints de fait de présenter une demande, 260
- Source législative, 257

Aliments pour enfants

- Définition d'« enfant », 202-204
- Droit conditionnel, 203
- Filiation à plus de deux parents, 190
- Lignes directrices, 207, 208
- Personne tenant lieu de père ou de mère, 195, 196
- Procréation assistée, 190
- Source législative, 184, 185

Biens familiaux, 98

- Biens exclus, 112
- Calcul de la valeur, 110

- Date d'évaluation, 112, 113
- Définition, 108
- Enrichissement injustifié, 124
- Foyer familial situé sur une ferme, 118
- Partage inégal, 119, 120
- Régime d'égalisation, 103
- Statut particulier du foyer familial dans le calcul d'égalisation, 115, 116
- Contrat familial, 305
 - Accord de cohabitation, 311
 - Conditions de validité formelles, 313, 314
 - Contrat de mariage, 309, 310
 - Dépôt auprès du tribunal, 313
 - Motifs d'annulation ou de modification, 316-327, 340
 - Types, 309
- Définition de « conjoints », 105
- Mariage
 - Âge et consentement des parents, 15
 - Célébration du mariage (personnes autorisées), 18
 - Cérémonie de mariage (formalités), 19
 - Distinction entre autochtones et non-autochtones, 49
 - Interdiction du mariage des couples de même sexe, 40
 - Législation, 12
 - Licence, 12
 - Mariage antérieur (preuve de la dissolution), 16
 - Présomption de validité, 46
 - Publication des bans, 13, 14
 - Refus de célébrer le mariage des couples de même sexe, 41, 42
- Motifs d'annulation ou de modification des contrats familiaux, 316-327, 340
 - Compréhension de la nature ou des conséquences du contrat, 321, 322
 - Disposition alimentaire ou renonciation au droit aux aliments, 322-325
 - Divulgence financière, 318-321
 - Intérêt supérieur de l'enfant, 326
 - Motifs issus du droit des contrats, 322, 340
 - Obstacles religieux au remariage, 326, 327
- Responsabilité décisionnelle et temps parental, 130
 - Demande d'ordonnance de contact, 134
 - Demande d'ordonnance parentale, 133
 - Harmonisation avec la législation fédérale, 128
 - Parentage en parallèle, 138
 - Règle de filiation, 132
- Ordinateur**
 - Aliments pour enfants
 - Dépenses spéciales et extraordinaires, 217
- Ordonnance alimentaire pour conjoint**
Voir Aliments pour conjoints
- Ordonnance alimentaire pour enfant**
Voir Aliments pour enfants

Ordonnance d'annulation du mariage

Voir Mariage

Ordonnance de contact

Circonstances factuelles de chaque cas, 146

Critère de l'intérêt supérieur de l'enfant, 145

Demande

- Autorisation du tribunal, 134
- Liens affectifs, 132, 134, 154
- Personne intéressée, 128, 132, 134, 141, 142

Modalités et contenu, 142, 143

Modification, 180

Nouveau concept, 128

Pouvoir discrétionnaire, 146, 147

Voir aussi Intérêt supérieur de l'enfant

Ordonnance de divorce

Voir Divorce

Ordonnance de révision

Aliments pour conjoints, 293

Ordonnance modificative

Voir Aliments pour conjoints, Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants

Ordonnance parentale, 127, 134-141

Changement de lieu de résidence, 176

- Obligation d'avis, 176

Circonstances factuelles de chaque cas, 146

Critère de l'intérêt supérieur de l'enfant, 145

Demande

- Autorisation du tribunal, 133
- Liens affectifs, 132, 134
- Personne intéressée, 131-134

Modalités et contenu, 142, 143

Modification, 180-182

- Changement important, inconnu et imprévisible, 180, 181

- Évaluation de l'intérêt supérieure de l'enfant, 181, 182

- Fardeau de preuve, 180

Pouvoir discrétionnaire, 140, 146, 147

Responsabilité décisionnelle, 131-140

Temps parental, 131-134, 140, 141

Voir aussi Déménagement important d'un parent, Intérêt supérieur de l'enfant, Règlement extrajudiciaire des différends, Responsabilité décisionnelle, Temps parental

Ordonnance provisoire

Aliments pour conjoints, 284, 285

Ordonnance rétroactive

Voir Rétroactivité

Organisation judiciaire

Cour d'appel, 7

Cour de la famille, 7

Cour provinciale ou territoriale, 6

Cour supérieure de justice, 6, 7

Cour suprême du Canada, 7

Paliers de tribunaux, 6

Types de tribunaux, 6

Où-dire

Préférence de l'enfant, 159

Outrage au tribunal

Défaut de production des renseignements financiers, 246

– P –

Pardon

Obstacle au divorce, 81-84, 86

– Éléments essentiels à l'existence du pardon, 82-84

– Maintien ou reprise de la cohabitation dans un but de réconciliation (délai de 90 jours), 84

– Motif rarement invoqué, 86

Parentage en parallèle, 138, 139

Voir aussi **Responsabilité décisionnelle**

Parents

Voir **Autorité parentale, Congé parental, Liens parentaux, Ordonnance parentale, Personne tenant lieu de père ou de mère, Responsabilité décisionnelle, Temps parental**

Partage des biens familiaux

Voir **Biens familiaux**

Partage des compétences constitutionnelles

Aliments pour conjoints, 257-259

Aliments pour enfants, 184, 185

Biens familiaux, 98

Cérémonie du mariage, 3

Contrat familial, 304

Dissolution du partenariat domestique, 3, 130

Divorce, 53, 130

Droit de la famille, 3, 4, 130

Mariage, 3, 10, 11

Premières Nations, 3, 4

Présentation sommaire, 3, 4

Procréation assistée, 189

Responsabilité décisionnelle et temps parental, 130, 131

– Intérêt supérieur de l'enfant, 130

Texte constitutionnel, 3

Partenariat domestique, 1, 3, 50-52, 96, 130

Voir aussi **Conjoint de fait**

Participation des femmes au marché du travail, 1

Patrimoine culturel, linguistique, racial et religieux

Intérêt supérieur de l'enfant, 160-167

Patrimoine familial

Biens exclus du partage des biens familiaux, 112

Pension alimentaire matrimoniale

Voir **Aliments pour conjoints**

Pension alimentaire pour conjoint

Voir **Aliments pour conjoints**

Pension alimentaire pour enfants

Voir **Aliments pour enfants**

Père

Voir **Parents**

Personne tenant lieu de père ou de mère

Aliments pour enfants, 187, 192-197, 230-234

- Absence de distinction entre « enfant né du mariage » et « enfant du conjoint », 194
- Arrêt de principe, 192
- Calcul du montant de la pension alimentaire selon les Lignes directrices, 230-234
- Définition, 192
- Enfant à charge, 192-194
- Intérêt supérieur de l'enfant, 194
- Liste non exhaustive des facteurs pertinents, 193, 194
- Manitoba, 196
- Nouveau-Brunswick, 195, 196
- Objectif de la *Loi sur le divorce*, 194
- Obligation subsidiaire, 196
- Ontario, 195, 196
- Période d'évaluation, 194, 195
- Reconnaissance malgré l'implication des parents biologiques, 197

Plan parental

Intérêt supérieur de l'enfant, 167-169

Politiques étatiques, 1, 4, 49**Polygamie***Voir* **Mariage polygame****Préférence de l'enfant**

Intérêt supérieur de l'enfant, 157-159

- Âge et degré de maturité, 158, 159

– Entretien privé entre le juge et l'enfant, 159

– Évaluation par un spécialiste, 159

– Influence, 159

– Preuve par ouï-dire, 159

– Principe international, 157

– Procureur à l'enfant, 159

Premières Nations

Biens familiaux, 98, 124-126

Droit de la famille

- Pouvoir de légiférer, 49, 50

Mariage, 49, 50

– Ententes, 49

– Discrimination systémique envers les femmes autochtones (perte du « statut d'Indien »), 50

– Lois applicables, 49

– Pouvoir de légiférer en matière de célébration du mariage, 50

– Validité du mariage coutumier, 49

Partage des compétences constitutionnelles, 3, 4

Présomption

Aliments pour enfants

– Montant prévu par les tables, 227, 228, 235

– Rétroactivité, 251, 252

Présomption de validité

Validité formelle du mariage, 46

Prestation alimentaire matrimoniale*Voir* **Aliments pour conjoints**

Prestation alimentaire pour conjoint*Voir* **Aliments pour conjoints****Prestation alimentaire pour enfant***Voir* **Aliments pour enfants****Preuve**

Adultère, 67-69

Aliments pour conjoints, 264

Aliments pour enfants

- Absence d'arrangements raisonnables, 87, 88
- Méthode de calcul, 228, 230
- Rétroactivité, 250, 251

Biens familiaux

- Biens exemptés, 112

Connivence, 85-86

Contrat familial

- Annulation, 342, 343

Cruauté, 70

Mariage antérieur

- Dissolution, 16, 17

Ordonnance parentale

- Déménagement important d'un parent, 178
- Modification, 180

Sans emploi ou en situation de sous-emploi, 243, 245

Primauté de l'intérêt de l'enfant*Voir* **Intérêt supérieur de l'enfant****Procédure de divorce***Voir* **Divorce****Procréation assistée**

Aliments pour enfants, 189, 190

Procureur à l'enfant

Préférence de l'enfant, 159

Programme de soutien du revenu, 1**Protection de l'enfance, 2, 6, 50****Psychologue**

Préférence de l'enfant, 159

Publication des bans, 11, 13, 14, 20

– Q –

Qualités essentielles de la personne

Erreur, 30

– R –

Rapports sexuels*Voir* **Consommation du mariage****Réconciliation**

Obstacle au divorce, 89, 90

Tentative pendant la période de séparation, 63

Régimes de biens familiaux*Voir* **Biens familiaux****Régimes de communauté de biens différée, 100-104**

Égalisation des biens familiaux, 102, 103

Partage des biens familiaux, 103, 104

Registre

Union de fait, 52, 96, 107, 261

Règlement extrajudiciaire des différends, 127, 143-145

Objectif, 144

Obligation des parties et des conseillers juridiques, 57, 144

Relations adultes interdépendantes, 107**Relations familiales***Voir Famille***Religion***Voir Liberté de religion***Religion juive**

Divorce religieux « get », 91-93, 326, 327

Remariage

Obstacles religieux, 90-93, 326, 327

Renonciation au droit aux aliments, 322-325, 330, 331, 333**Renseignements financiers**

Obligation de divulgation, 245-247, 251, 318-321, 328-330

Répartition des biens familiaux*Voir Biens familiaux***Réseaux familiaux***Voir Famille***Réserve indienne***Voir Premières Nations***Résidence familiale***Voir Foyer familial***Résidence habituelle**

Divorce

– Compétence des tribunaux, 59

Responsabilité décisionnelle

Attribution, 134-140

- Circonstances factuelles de chaque cas, 140, 146
- Consentement des parents, 136, 137
- Coopération et flexibilité des parents, 136, 137, 139
- Intérêt supérieur de l'enfant, 129, 130, 136, 137, 139, 140
- Parentage en parallèle, 138, 139
- Partage des champs de responsabilités, 135, 136, 138
- Pouvoir discrétionnaire, 140, 146
- Responsabilité conjointe, 135-139
- Responsabilité unique, 135

Compétence *parens patriae*, 130, 131

Définition, 135

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, 218

Modification de la terminologie, 57, 128, 218

Ordonnance parentale, 131-140

Pouvoir sur les décisions importantes, 128, 135, 136

*Voir aussi Ordonnance parentale, Temps parental***Restrictions au droit d'aliénation**

Foyer familial, 116, 117

Rétroactivité

Aliments pour conjoints, 294, 295

Aliments pour enfants, 249-256

Mariage annulable, 46

– S –

Saskatchewan

Biens familiaux

- Concession agricole, 118
- Date d'évaluation, 114

Définition de « conjoints », 104

Refus de célébrer le mariage

- Couple de même sexe, 43, 44

Séparation

Motif de divorce, 45, 60-63

- Affidavit, 60
- Couple vivant sous le même toit, 61-63
- Critère de l'intention, 60
- Décision de l'un des époux, 60
- Définition de « séparation », 60
- Établissement de résidences distinctes (non obligatoire), 60
- Facteurs déterminants, 60, 61
- Motif le plus souvent invoqué, 60, 86
- Période minimale d'un an, 60
- Séparation physique, 60
- Tentative de réconciliation, 63

Voir aussi **Accord de séparation, Aliments pour enfants**

Situations exceptionnelles

Voir **Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants**

Somme périodique

Ordonnance alimentaire pour conjoint, 285-288

Sources juridiques

Aliments pour conjoints, 257

Aliments pour enfants, 184, 185

Common law ou droit jurisprudentiel, 5, 6

Législation, 5

Mariage, 10, 11, 20

Traditions juridiques, 4

Spécialiste

Préférence de l'enfant, 159

Stabilité familiale

Intérêt supérieur de l'enfant, 152, 153

Stérilité, 38

Subvention, 1**Surveillance de la visite auprès de l'enfant***Voir* **Visite surveillée**

– T –

Temps parental

Attribution, 140, 141

Compétence *parens patriae*, 130, 131

Définition, 140

Intérêt supérieur de l'enfant, 130, 141, 145-175

Lignes directrices fédérales sur les pensions alimentaires pour enfants, 218, 219

Modification de la terminologie, 57, 128, 218

Ordonnance parentale, 131-134, 140, 141

Renseignements relatifs au bien-être de l'enfant, 141

Voir aussi **Ordonnance parentale, Responsabilité décisionnelle**

Terre-Neuve-et-Labrador

Biens familiaux

- Biens exclus, 112

- Droit de propriété dans le foyer familial, 116
- Contrat familial, 305
- Définition de « conjoints », 105
- Premières Nations
 - Pouvoir de légiférer en matière de célébration du mariage, 50
- Terres réservées aux Premières Nations**
Voir Premières Nations
- Territoires canadiens**
Voir Nunavut, Territoires du Nord-Ouest, Yukon
- Territoires du Nord-Ouest**
Définition de « conjoints », 105
Délégation des compétences, 3, 4
- Traditions culturelles**
Consentement au mariage obtenu par contrainte, 27-30
- Transport adapté**
Aliments pour enfants
 - Dépenses spéciales et extraordinaires, 217
- Travailleur social**
Préférence de l'enfant, 159
- Trouble du déficit de l'attention**
Aliments pour enfants
 - Dépenses spéciales et extraordinaires, 217
- Troubles psychologiques et émotionnels**
Aliments pour enfants majeurs, 199
- U –
- Union de fait**
Voir Conjoint de fait, Partenariat domestique
- V –
- Vente**
Foyer familial
 - Consentement de l'autre conjoint ou autorisation du tribunal, 116, 118
- Versements périodiques**
Ordonnance alimentaire pour conjoint, 285-288
- Vices de consentement**
Voir Contrainte, Erreur
- Vices de fond**
Nullité du mariage, 47, 48
 - Liste des différents vices de fond et de leurs conséquences juridiques, 48
- Vices de forme**
Nullité du mariage, 46, 47
- Vieillesse de la population,**
1
- Violence familiale**
Aliments pour conjoints, 281, 282
Aliments pour enfants majeurs, 198, 199
Coordination des ordonnances en droit de la famille, protection de l'enfance et droit pénal, 171, 175
Définition, 171, 172
Intérêt supérieur de l'enfant, 57, 58, 130, 156, 169-174

-
- Capacité de la personne violente à répondre aux besoins de l'enfant, 170, 172-174
 - Facteurs pertinents, 171-173
 - Impact sur l'enfant, 170, 172, 173
 - Intervention étatique, 2
- Y –
- Yukon**
- Définition de « conjoints », 105
 - Délégation des compétences, 3, 4
 - Premières Nations
 - Pouvoir de légiférer en matière de célébration du mariage, 50